



INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Présentiel, Webinar

MODE DE PARTICIPATION
**Moody's France
75008 - Paris
96 Bd Haussmann**

DATE
Mardi 10 janvier 2023

LIEU
**96 Bd Haussmann
75008 Paris**

PARTICIPATION
200 €

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
**contact@aefr.eu
01 70 98 06 53**

Séminaire

Impacts de la Surveillance sur la Régulation Bâle III - Pilier 2 versus Pilier 1 ?

On parle souvent de régulation mais trop peu de surveillance. Or in fine, c'est bien le résultat qui compte : ce résultat est conditionné par la qualité de la surveillance (interne et externe), laquelle se doit d'être crédible pour établir un univers de confiance indispensable aux activités financières. Cette confiance est aussi particulièrement importante entre pays : inhérente au débat sur la reconnaissance mutuelle, elle vient contrer les tentations de mesures d'extraterritorialité.

A l'évidence, cette surveillance s'appuie sur le cadre de régulation fixé par le politique, en lien technique avec les agences Adhoc.

Cependant, dans sa pratique, elle est affectée par la jurisprudence issue des enquêtes et sanctions, par les pratiques nationales en matière de régulation et de surveillance qui produisent de la « soft law », ou encore d'autres sources de régulation qui peuvent interférer avec le droit issu des directives, règlements et textes techniques des autorités européennes de régulation.

Il s'agit de faire le point sur les réflexions en cours...

- Articulations entre acteurs concernés par la Surveillance
- Place accordée aux spécificités individuelles

...et d'en débattre :

- Interrelations et/ou frontières juridico-prudentielles
- Réalité des moyens juridiques et réglementaires contradictoires des décisions des superviseurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser les frontières et articulations possibles dans le domaine bancaire entre les textes votés par le Conseil et le Parlement, les règles édictées par la Commission européenne, ceux de l'ABE et la pratique de la BCE.. Sont notamment concernées la détermination des exigences de pilier 2, les mesures relatives au provisionnement des prêts non performants...
- Entendre la position des régulateur / superviseur européens et déterminer les « best practices »

COMPÉTENCES VISÉES

- Régulation et Supervision bancaire européenne (acteurs, interrelations, enjeux...)

PRÉREQUIS

- Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret d'accueil
- Supports de présentation (slides, documents de référence)
- Echanges avec les intervenants
- Formation en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME

9h00 Introduction

Intervenants: Martine le GALL (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))

9h05 La recherche d'un équilibre entre législateur, régulateur et superviseur dans une Europe financière efficiente ?

Intervenants: Pervenche BERES (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))

9h20 Surveillance et Régulation du point de vue du régulateur : leçons de quelques années de pratique.

Intervenants: Isabelle VAILLANT (EBA)

9h50 Surveillance et Régulation : le cadre juridique du Mécanisme de Surveillance Unique (SSM)

Intervenants: Patrick AMIS (European Central Bank (ECB))

10h20 Régulation et supervision. Deux approches pour assurer la stabilité financière : source de consistance ou d'incertitudes ?

Intervenants: Véronique ORMEZZANO (Vyge Consulting)

10h50 Loi, régulation, surveillance : Problématiques & Ambiguïtés juridiques Comment la chaîne d'interprétations et de pratiques minimise-t-elle l'incertitude ? Articulations et limites.

Intervenants: Amelie CHAMPSAUR (Cleary Gottlieb Steen & Hamilton)

11h20 Echanges des participants avec les intervenants

Intervenants: Martine le GALL (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))

11h50 Conclusion

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (AEFR)
